

CPR-150317

UNIVERSITÉ DE MONCTON

COMITÉ DES PROGRAMMES

Réunion du 17 mars 2015

13 h 30

Salle 155 Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES :

Shawn Beaulieu
Jean-Jacques Doucet
Pierrette Fortin
Izold Guihur
Matthieu LeBlanc

Suzanne Ouellet
Denis Roy
André Samson, président
Lynne Castonguay, secrétaire
Pascal Robichaud, registraire

Personnes excusées: Hector Adégbidi, Georges Semedo Cabral.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 13 h 30.

2. CORRESPONDANCE

- Lettre de monsieur Francis LeBlanc, doyen à la Faculté des sciences, adressée à monsieur André Samson, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, datée du 18 février 2015 et ayant comme objet le déploiement des programmes en sciences.
- Lettre de madame Marianne Cormier, doyenne à la Faculté des sciences de l'éducation, adressée à monsieur André Samson, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, datée du 18 février 2015 et ayant comme objet le déploiement des programmes en éducation.

Le Comité prend connaissance des deux correspondances. Essentiellement, il s'agit de reporter le déploiement des programmes reconfigurés en sciences et en éducation à septembre 2016. Ce retardement éviterait de causer des problèmes au niveau des dossiers des étudiantes et des étudiants sans compter les problèmes potentiels au niveau des horaires de cours.

2. CORRESPONDANCE (suite)

Le Comité des programmes discute longuement de cette demande. Le Comité se demande pourquoi la Faculté des sciences n'est pas en mesure de lancer sa programmation reconfigurée comme l'a fait la Faculté des arts et des sciences sociales (FASS). Un protocole de transition avait été élaboré afin de permettre des arrimages entre les programmes de la FASS et ceux de la Faculté des sciences de l'éducation (FSÉ).

Par ailleurs, le Comité des programmes reconnaît qu'il n'a reçu aucun document de la Faculté des sciences de l'éducation concernant la reconfiguration de leurs programmes.

Les points suivants sont notés :

- Le plan stratégique de l'Université de Moncton prévoit que le projet de reconfiguration des programmes sera complété en 2015.
- Le protocole de transition de la FASS sera à revoir si l'on reporte la date du lancement des programmes reconfigurés en éducation.
- La gestion des dossiers risque d'apporter des difficultés au niveau des feuilles de route et possiblement au niveau de l'attestation des cours du programme.
- Cette demande risque d'apporter des difficultés au niveau de l'offre des cours de mise à niveau notamment en biologie, chimie et mathématiques.
- Cette demande risque d'avoir un impact sur les cours de mathématiques au regard des changements apportés aux conditions d'admission.

Le Comité des programmes demande au président de répondre aux correspondances en demandant à la Faculté des sciences de préciser les raisons qui expliquent pourquoi les programmes ne peuvent être lancés puisqu'ils sont presque tous reconfigurés.

Suivi : VRER

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Modification :

- Le point 22 sera traité au point 5.1 – Reconfiguration de la Majeure en criminologie.

Ajout :

- Formulaires du Comité des programmes

R : 01-CPR-150317

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été modifié. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX CPR-150212 et CPR-150217

CPR-150212

Corrections :

- Dans l'entête, enlever « *Par conférence téléphonique* ».
- Le nom de Denis Roy doit être placé dans une rubrique intitulée *Personne excusée*.

R : 02-CPR-150212

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« *Que les procès-verbaux CPR-150212 et CPR-150217 soient adoptés tels qu'ils ont été corrigés.* »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

5. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES

5.1 Reconfiguration de la Majeure en criminologie (doc. 43/14-15)

Le président explique la séquence des événements qui a mené à la reconfiguration du programme de Majeure en criminologie. Il rappelle que la création de la Majeure en criminologie a été adoptée en 2009 par le Sénat académique et le Conseil des gouverneurs sous réserve d'une condition financière. Il explique que la Faculté des arts et des sciences sociales (FASS), dans sa planification académique, souhaite aller de l'avant avec le projet de la Majeure. Notons que la Mineure en criminologie est offerte depuis 2013 et les inscriptions sont très satisfaisantes.

Le Comité note que l'on propose de modifier la condition d'admission, passant de la condition B à la condition A. Le Comité note aussi que le cours ANGL1031 est exigé, cours qui est au-delà du seuil minimal. À ce titre, le Comité souhaite recevoir une explication plus étoffée à savoir pourquoi ce cours est exigé. L'explication sera ajoutée au dossier en vue de la réunion du Sénat académique du 8 mai prochain.

R : 03-CPR-150317

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« *Dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au programme de Majeure en criminologie incluant la modification de la condition d'admission qui passerait de la condition B à la condition A.* »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

5.1 **Reconfiguration de la majeure en criminologie (doc. 43/14-15)** (suite)

R : 04-CPR-150317

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de formation générale (ajout de 4 cours ayant le sigle CRIM). »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

Suivi : FASS

6. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-150217**

6.1 **Reconfiguration des programmes en informatique (doc. 36/14-15)**

Aucun nouveau document.

7. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-150212**

7.1 **(18) Propositions d'abolition et de création de cours au Département de traduction et des langues (doc. 34/14-15)**

Aucun nouveau document.

8. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-150120**

8.1 **(18) Projet de modification du Doctorat en éducation (doc. 21/14-15)**

Aucun nouveau document.

9. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-140528**

9.1 **(5.1) Reconfiguration du Baccalauréat ès arts (général) (doc. 42/13-14)**

Le président rappelle que le programme reconfiguré du Baccalauréat ès arts (général) était tout à fait de mise, mais que le cadre juridique de l'Université devait être respecté. Le président indique que la question a fait l'objet d'une analyse plus poussée par le bureau du Secrétariat général.

9.1 **(5.1) Reconfiguration du Baccalauréat ès arts (général) (doc. 42/13-14)** (suite)

Le Comité des programmes examine le document préparé par la secrétaire générale. Il appert que la question d'offrir le programme à temps complet, dans les trois campus, pourrait créer un problème lié à la *Charte*. Toutefois, en examinant la nature du projet de reconfiguration, il appert que le projet d'études serait un projet individuel. La nature du programme fait en sorte qu'il sera difficile d'identifier, au regard des cours choisis par l'étudiante ou l'étudiant, lesquels forment la 1^e, 2^e, 3^e ou 4^e années. Le Comité des programmes discute de la série de « considérants » qui accompagnerait la recommandation et estime que ceux-ci donnent le contexte dans lequel le projet de reconfiguration est proposé.

R : 05-CPR-150317

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

Considérant que la Faculté des arts et des sciences sociales et les campus d'Edmundston et de Shippagan ont reçu le mandat d'examiner la possibilité d'offrir le Baccalauréat ès arts (général) pour qu'il soit accessible aux étudiantes et aux étudiants à temps complet;

Considérant que cet examen a mené à la proposition d'un programme reconfiguré, soit un programme d'études individualisées;

Considérant que ce programme est offert à des étudiantes et des étudiants qui voudraient effectuer un retour aux études et récupérer le plus de cours possible de leur formation antérieure;

Considérant que ce programme permettrait de récupérer des étudiantes et des étudiants qui veulent effectuer un changement de programme après avoir passé plusieurs années à l'Université;

Considérant que des programmes similaires sont offerts à la University of New Brunswick et la University of Prince Edward Island;

Considérant que ce programme d'études est un projet individuel qui ne peut être facilement comptabilisé en années universitaires au sens de la Charte;

Il est proposé :

« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au Baccalauréat ès arts (général) afin qu'il devienne le Baccalauréat en études individualisées et que le programme soit offert dans les trois constituantes de l'Université. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

9.2 **(19) Projet de règlement sur le programme de Baccalauréat d'études individualisées (doc. 46/13-14)**

Le président présente le projet de règlement universitaire qui accompagne le projet de reconfiguration du Baccalauréat ès arts (général). Le registraire indique que ce règlement s'inscrit dans la foulée des règlements 2.01 (Programmes reconfigurés) et qu'il a reçu l'aval de la Réunion des vices-doyennes et des vice-doyens (RVD). Le Comité des programmes est d'avis que le règlement est de mise.

R : 06-CPR-150317

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique la modification proposée au règlement universitaire 2.5 - Baccalauréat ès arts général. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-140425

10.1 **(5.1) Reconfiguration du programme de la Mineure en développement personnel et social (doc. 36/13-14)**

Aucun nouveau document.

10.2 **(19) Évolution de la banque de cours des objectifs de formation générale des programmes reconfigurés (doc. 37, 37A, 37B et 37C-13-14)**

Aucun nouveau document.

10.3 **(5.2) Reconfiguration des programmes de Baccalauréat en travail social (doc. 40/13-14)**

Aucun nouveau document.

11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-140124

11.1 **(15) Modifications au programme de Doctorat en sciences de la vie (7/13-14)**

Aucun nouveau document.

12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-130927

12.1 **(22) Programmes suspendus**

Aucun nouveau document.

13. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-130412

13.1 (17) Modification de l'article 28.12 des règlements universitaires des deuxième et troisième cycles portant sur la fraude (doc. 43/12-13)

Aucun nouveau document.

14. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120605

14.1 (12) Sciences : Proposition d'abolition et de maintien de cours (doc. 30/11-12)

Aucun nouveau document.

14.2 (13) Politique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux (doc. 31, 31A et 31B/11-12)

Aucun nouveau document.

15. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-101208

15.1 (21) Lignes directrices concernant l'habilitation à diriger des travaux de recherche aux cycles supérieurs (doc. 15 et 15A/10-11)

Aucun nouveau document.

16. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-090108

16.1 (16) Modifications des programmes de Maîtrise en administration publique, Diplôme d'études supérieures en administration publique et Certificat de deuxième cycle en gestion publique (doc. 10 et 10A/08-09)

Aucun nouveau document.

17. MODIFICATION AUX PRÉALABLES DU COURS PSYC2002 (doc. 38/14-15)

R : 07-CPR-150317

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte la modification proposée au préalable du cours PSYC2002 Stat. appliquées en psych. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

18. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DE BIOLOGIE (doc. 39/14-15)

Le Comité des programmes prend connaissance des trois demandes de la Faculté des sciences. Il soulève les points suivants :

- i. Par rapport à la création et l'abolition de deux cours, le Comité souhaite recevoir les formulaires CPR-2 qui doivent accompagner ces changements de profil, et ce pour tous les programmes touchés (spécialisation, majeure, régimes réguliers et coopératifs).
- ii. Par rapport aux modifications proposées aux objectifs des programmes de spécialisation des programmes reconfigurés, le Comité note que ce type de changement est habituellement accompagné d'une modification importante dans le contenu des programmes (CPR-1 ou CPR-2). Puisqu'il s'agit d'une modification aux objectifs des programmes reconfigurés et que ceux-ci ne sont pas encore publiés dans le Répertoire 1^{er} cycle, le Comité souhaite recevoir la version actuelle (du programme reconfiguré adopté) du libellé en comparaison avec la version proposée afin de pouvoir mieux cerner les changements. À noter que les libellés des autres programmes, qui seront soumis plus tard, devront suivre une procédure similaire si les programmes reconfigurés ne paraissent pas dans le Répertoire des cours.
- iii. Le Comité examine les modifications proposées au cours BIOL3123 et souhaite ne pas se prononcer présentement. Le document sera examiné à la lumière des réponses du suivi.

Suivi : Faculté des sciences

19. PASSERELLE POUR INFIRMIÈRE OU INFIRMIER AUXILIAIRE (doc. 40/14-15)

Le président présente le projet de Passerelle pour infirmière et infirmier auxiliaire. Il s'agit d'un concept nouveau qui permettrait aux infirmières et aux infirmiers auxiliaires immatriculés de faire le passage à la troisième année du programme de Baccalauréat en science infirmière. La Passerelle compte 26 crédits, dont cinq dans la discipline principale et 21 dans les disciplines connexes. La passerelle s'étendrait de janvier à la fin juin.

Le Comité passe en revue le document et note certaines modifications mineures qui devront être présentées au Secrétariat général en vue de l'étude au Sénat académique.

Les modifications mineures sont :

- i. Retrait de l'annexe 4 et toute référence par rapport à celui-ci.
- ii. Dans le CPR-1, point 2, le titre doit se lire comme suit : « Description générale ».
- iii. Dans le CPR-4, dans la description du cours SIN2653, le Comité suggère que la première phrase se lise comme suit : « Introduction à la science infirmière, à la profession et à ses rôles. »
- iv. Dans le CPR-10, au point 2.4 (a), il faut remplacer C+ par 2,3 et C- par 1,7.
- v. Dans le CPR-11, dans la première ligne du tableau 1, enlever 1^{re} année.

19. PASSERELLE POUR INFIRMIÈRE OU INFIRMIER AUXILIAIRE (doc. 40/14-15)
(suite)

R : 08-CPR-150317

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique la création de la Passerelle pour infirmière ou infirmier auxiliaire menant à la troisième année du programme de Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier). »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

R : 09-CPR-150317

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que sous réserve de la création de la Passerelle pour infirmière ou infirmier auxiliaire, le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : SINF2653 Intro. : Science infirmière et SINF2752 Soins : Science infirmière. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

Suivi : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires

20. MODIFICATION DES PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES (COMPTABILITÉ) – RÉGIME RÉGULIER ET RÉGIME COOPÉRATIF (doc. 41/14-15)

Le président présente les modifications proposées aux programmes de Baccalauréat en administration des affaires (comptabilité) – régime régulier et régime coopératif. Il s'agit essentiellement de créer deux cours et abolir deux cours dans le but de satisfaire aux nouvelles exigences de l'Ordre des comptables professionnels agréés en ce qui concerne les cours exigés aux étudiantes et aux étudiants souhaitant écrire l'examen uniforme national pour l'obtention du titre CPA. Ces changements ont un impact sur le profil des programmes régulier et coopératif.

R : 10-CPR-150317

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : ADFI3540 Thèmes complémentaires en fin, et ADCO4320 Contrôle de gest. stratégique. »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

22. AFFAIRES NOUVELLES

22.1 Formulaires du Comité des programmes

Faute de temps, ce point est reporté à la prochaine réunion.

23. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Comité des programmes aura lieu le jeudi 16 avril à 13 h 30 au Salon du Chancelier, Pavillon Léopold-Taillon.

24. CLÔTURE

La séance est levée à 15 h 45.

Contresigné le _____

André Samson, président

Lynne Castonguay, secrétaire générale